

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON
 2 G RUE GENERAL DELABORDE
 DEC2
 21000 DIJON
 Tél. : 03 80 44 84 00
 Mail. : dec2.cyclades@ac-dijon.fr

MADAME LAUCCI Lou-Ann Annick
 Simone
 1 SENTIER DU CENTRE
 89100 ST MARTIN DU TERTRE

Nom de famille : LAUCCI
 Nom d'usage :
 Prénom(s) : Lou-Ann Annick Simone
 Née le : 08/07/2004 A : SENS (089)
 INE : 071628881KA
 Etablissement : 0891319A ECOLE DE COIFFURE AURELIE B
 JOIGNY
 Forme de passage : Globale - Jury : 33615
 Catégorie : FORMATION CONTINUE

Spécialité Esthétique cosmétique parfumerie

Epreuves professionnelles	Note	Coefficient	Points	Observations
UP1 Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	13.5/20	6.0	81.00	
Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	13.5/20	6.0		
UP2 Techniques esthétiques liées aux phanères	15.5/20	4.0	62.00	
UP3 Conduite d'un institut de beauté et de bien être : relation avec la clientèle et vie de l'institut	13.0/20	4.0	52.00	
Epreuves générales	Note	Coefficient	Points	Observations
UG1 Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique				Dispensé en 2021
Français écrit				Dispensé
Français oral				Dispensé
Histoire-géographie et enseignement moral et civique				Dispensé
UG2 Mathématiques et physique-chimie				Dispensé en 2021
UG3 Education physique et sportive				Dispensé en 2021
UG4 Langue Vivante Etrangère				Dispensé en 2021
Langue vivante : écrite				Dispensé
Langue vivante : orale				Dispensé
UG5 Prévention, santé, environnement				Dispensé en 2021
UF1 Arts appliqués et culture artistique	15.0/20		5.00	
Epreuves professionnelles	Total :	14.0	195.00	Moyenne : 13.92/20
Résultat	Total :	14.0	200.00	Moyenne : 14.28/20
DECISION DU JURY: Admis Mention Bien				

A DIJON, le 08 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation
 Le Chef de la division des examens
 et concours

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.

Signature

Laurent BARON-LORNAGE

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Le recours administratif gracieux ou hiérarchique adressé à l'autorité administrative dans ce même délai prorogera le délai du recours contentieux.

Vous conservez ainsi la faculté de former ce dernier recours dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue suite au recours gracieux ou hiérarchique laquelle peut être implicite – absence de réponse de l'Administration pendant deux mois.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Les diplômes seront à retirer dans l'établissement de formation à partir de mi-octobre 2024.

Seuls les candidats isolés recevront leur diplôme, à leur domicile, par voie postale.